



SALARIÉ·E·S DU COMMERCE, NE COMMERCIALISONS PAS NOS DROITS!

Pour les élections de vos
représentant·e·s, voter
SUD-SOLIDAIRES c'est
soutenir un syndicalisme
qui défend les intérêts
des salarié·e·s avant tout.



Union
syndicale
Solidaires

POUR DÉFENDRE VOS DROITS, SOYONS SOLIDAIRES!

Salarié·e·s des commerces, des supérettes, des magasins spécialisés ou généralistes, dans de petites entreprises, nous entretenons un rapport particulier au travail et à l'employeur.

Notre syndicat, l'Union syndicale Solidaires, s'est construit sur des valeurs démocratiques et égalitaires grâce à l'engagement bénévole de milliers de travailleurs·ses, de retraité·e·s et d'étudiant·e·s à travers tout l'hexagone et les départements et collectivités d'outre-mer.

Des conseiller·e·s du salarié·e·s pour vous accompagner aux entretiens de licenciement, **des permanences juridiques** pour vous renseigner et vous aider gratuitement, **des défenseurs·ses syndicaux** (près de 1000 rien qu'en Île-de-France) pour vous représenter devant le Conseil de Prud'hommes.

Nous travaillons souvent très tôt ou très tard, les samedis et dimanches, et faisons régulièrement des heures supplémentaires de nous-mêmes, parfois sans les déclarer. Nous devons être polyvalents, jongler entre la caisse, renseigner les clients, refaire les rayons, recevoir les colis, passer commande, etc.

Notre employeur, nous le côtoyons tous les jours, nous le tutoyons, nous plaisançons avec lui. On se raconte les problèmes, on se fait confiance, on s'arrange à l'oral.

Ce fonctionnement particulier ne doit pourtant pas faire oublier que **les salarié·e·s ont des droits**, et qu'il y

a des règles, que le travail le dimanche et les jours fériés est encadré, par des limites, des majorations de salaires ou des compensations en repos. De même, pour le travail tard et les heures supplémentaires.

Ce fonctionnement particulier ne doit pas non plus faire oublier qu'il y a un patron et des salarié·e·s. Ce lien de subordination ne se rompt pas avec des promesses orales et, hélas, en cas de conflit, le «on s'arrange entre nous» à l'oral montre vite ses limites lorsque l'on n'a alors plus le moindre élément écrit pour nous soutenir.

Notre syndicat souhaite bien sûr que les choses se passent au mieux dans votre entreprise, mais nous n'oublions pas que les choses ne sont pas si simples.

C'est ce qui nous amène à nous mobiliser pour informer les salarié·e·s de leurs droits, les aider à les faire respecter, et **lutter ensemble pour augmenter le pouvoir d'achat**.

Pour défendre vos droits, **appelez-nous**.

Pour soutenir notre syndicalisme, **votez pour nous**.

**DU 25 NOVEMBRE 2024
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
VOTEZ POUR SOLIDAIRES**

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
01 58 39 30 20